

Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Saint-Martin aux Chartrains

**CONCERT du 15 août 2019**

**20 heures – Eglise de Saint-Martin aux Chartrains**

**PROGRAMME**



Stéphane Delplace

## **Stéphane DELPLACE**

Compositeur français né à Bordeaux en 1953.

Après s'être livré très tôt à l'étude du piano (élève de Pierre Sancan), il se consacre à l'écriture et fera ses "humanités" au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP), s'initiant parallèlement à l'orgue.

Sa détermination à écrire de la musique tonale le tient naturellement éloigné des cercles officiels de la musique contemporaine et ce n'est qu'en 2000 qu'il rejoint le groupe Phoenix fondé par Jean-François Zygel et Thierry Escaich. Cherchant davantage à approfondir qu'à innover, il aborde plusieurs genres, qui vont des claviers (qui occupent la plus grande partie de sa production) au chœur et à l'orchestre, en passant par la musique de chambre. Il est édité chez *Durand, Eschig, Billaudot* et *Delatour*.

L'Académie des Beaux-Arts lui décerne en 2001 le Prix Florent Schmitt.

## **Camille BORDET**

Née dans une famille d'amateurs d'art et de mélomanes, Camille Bordet a fait ses premiers pas de musicienne enfant, à la Maîtrise de Dijon. L'amour qu'elle développe pour la musique ne la quitte pas, mais restera en suspens pendant plusieurs années au cours desquelles Camille se distingue dans plusieurs disciplines : elle obtient d'abord un Master à SciencesPo Paris puis se dirige vers l'illustration à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs. Elle commence sa formation soliste à Paris dans la classe de Caroline Pelon puis de Céline Laly, avant de rejoindre la Suisse pour étudier auprès de Marcel Boone à la Hochschule de Bâle. Elle étoffe ses connaissances en multipliant stages et master classes (Regina Werner, Frédéric Gindraux, Etienne Meyer, Dagmar Schellenberger). Passionnée par la musique ancienne, elle étudie en complément le chant baroque, ainsi que le clavecin avec Elisabeth Joyé.

## **Joseph PERNOO**

Joseph Pernoo naît le 14 septembre 1996 à Paris dans une famille de musiciens. Il commence le violon, le piano et l'écriture au Conservatoire de Lyon. Il se met au chant en 2014 à l'Enm de Villeurbanne avec Catherine Maerten. Il participe à de nombreuses master classes avec, entre autres, Nadine Denize, Daniel Lichti, Élène Golgevit, Michel Piquemal, Chantal Mathias, Frédéric Gindraux...

En septembre 2018, il est admis au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP) en chant lyrique.

Il compose depuis toujours, mais ne présente son travail que depuis peu de temps.

## **Jean-Maurice MESSELYN**

Après des études de hautbois et d'écriture au conservatoire de Lille dans les classes de Baptiste Gibier et Vincent Paulet, Jean Maurice entre au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP) dans les classes de hautbois de David Walter et Frédéric Tardy. Ainsi, il a l'opportunité de se perfectionner dans sa passion qui est l'orchestre, et de jouer avec des ensembles renommés tels que l'orchestre Prométhée, l'ensemble Inter Contemporain, l'orchestre Lamoureux, l'ensemble "Forces Majeures"...

Passionné par tous les styles de musique, c'est naturellement qu'il se tourne vers l'apprentissage du hautbois baroque auprès de Rafael Palacios. Il aura rapidement l'occasion de se produire avec cet instrument dans lieux tels que le château de Fontainebleau, ou avec de jeunes ensembles Parisiens, tels que Musica Vera ou Vox21 .

## **Masato MORRIS**

Né au Japon, Masato commence le basson français à 14 ans en autodidacte. Il travaille ensuite avec Kiyoshi Koyama (basson solo de l'Orchestre philharmonique de Japon). Il arrive en France à 18 ans, et entre au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP) dans la classe de Gilbert Audin et Philippe Hanon, où il obtient son master en 2018. Depuis, il rejoint régulièrement son quintette à vents *Les Caprices des Vents* , à Tokyo avec lequel il se produit au Japon.

Il est professeur de basson depuis 2014, intervenant DEMOS (Philharmonie de Paris) depuis 2017, et fait des remplacements dans différents orchestres français, notamment l'Orchestre Philharmonique de Radio France.

## **Lisanne SCHICK**

Lisanne Schick est une jeune altiste et danseuse lausannoise. D'abord élève des altistes Tina Strinning et Noémie Bialobroda au conservatoire de Lausanne, elle étudie actuellement dans la classe d'alto de Jean Sulem au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris.

Lisanne complète ses études avec des cours d'écriture, de piano, de danse et de musique de chambre, qu'elle affectionne particulièrement.

## **Son PHAM-BA**

Son commence l'alto à l'âge de 6 ans. Il étudie au Conservatoire populaire de Genève avec Martine Schnorhk puis au Conservatoire de Lausanne en filière pré-professionnelle dans les classes de Frédéric Kirch et de Noémie Bialobroda. Il se produit régulièrement avec des formations de musique de chambre, ayant reçu l'enseignement de Caroline Cohen-Adad et de Hans Egidi, et remporte de nombreux prix avec son ancien quatuor à cordes : le Quatuor Opus 4. Son est aujourd'hui membre de l'Orchestre des Jeunes de Suisse Romande et de l'Orchestre symphonique Bande-Son, auxquels il occupe généralement une place au pupitre de chef d'attaque.

## **Émile SÉCHERET**

Violoncelliste, compositeur, organiste, Émile Sécheret est fasciné depuis ses jeunes années par l'harmonie et ses infinies possibilités expressives. Son attachement pour la musique de Johann Sebastian Bach le conduit à travailler l'orgue en même temps que le violoncelle, qu'il étudie dans la classe de Jérôme Pernoo, au Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP).

Depuis cinq ans, le compositeur Stéphane Delplace lui enseigne l'écriture (harmonie et contrepoint) à la ville de Paris. Il l'encourage également à composer.

## **Sebastian SCHICK**

Né en Allemagne, Sebastian Schick fini ses études à la Haute école de Berlin en 1989. Après deux années à l'Académie Karajan pendant lesquelles il travaille avec l'Orchestre Philharmonique de Berlin, il devient contrebassiste solo à l'Orchestre Symphonique de Munich. Depuis 1992 il est le deuxième contrebassiste solo de l'Orchestre de Chambre de Lausanne.

En reprenant ses études à la Haute école de Genève il obtient le premier prix de virtuosité en 1996. Depuis 2010 il a une contrebasse de viole à sa disposition qui offre la possibilité de jouer dans les ensembles de musique ancienne.



Camille Bordet



Joseph Pernoo



Jean-Maurice Messelyn



Masato Morris



Lisanne Schick



Son Pham-Ba



Emile Sécheret



Sebastian Schick

# PROGRAMME

*(les musiciens tenant la partie de continuo sont mentionnés en vert)*

## **Stéphane Delplace**

### *Lux Æterna*

Camille Bordet, mezzo-soprano  
Joseph Pernoo, baryton  
Jean-Maurice Messelyn, hautbois  
Masato Morris, basson  
Son Pham-Ba, alto I  
Lisanne Schick, alto II  
Émile Sécheret, violoncelle  
Sebastian Schick, contrebasse

## **Johann Sebastian Bach**

### *Invention I* (à deux voix)

Jean-Maurice Messelyn, hautbois  
Masato Morris, basson

## **Dietrich Buxtehude**

### *Herr, wenn ich nur Dich hab*

Camille Bordet, mezzo soprano  
Jean-Maurice Messelyn, hautbois (partie de violon I)  
Lisanne Schick, alto (partie de violon II)  
Son Pham-Ba, alto  
Émile Sécheret, violoncelle  
Sebastian Schick, contrebasse

## **Stéphane Delplace**

### *Duo pour violoncelle et alto*

Lisanne Schick, alto  
Émile Sécheret, violoncelle

## **Johann Sebastian Bach**

### *Brandenburg Concerto VI* — adagio ma non tanto

Son Pham-Ba, viola da braccio I  
Lisanne Schick, viola da braccio II  
Masato Morris, basson (partie de violoncelle)  
Émile Sécheret, violoncelle (continuo en pizzicati)  
Sebastian Schick, contrebasse (partie de *violone*)

**Johann Sebastian Bach**

**"Betrachte meine Seele",** extrait de la *Johannes-Passion*

Jean-Maurice Messelyn, hautbois (partie de viola d'amore I)

Son Pham-Ba, alto (partie de viola d'amore II)

Joseph Pernoo, basse

Émile Sécheret, violoncelle (partie du luth en pizzicati)

Lisanne Schick, alto (partie du luth en pizzicati)

Masato Morris, basson (continuo)

Sebastian Schick, contrebasse (continuo)

**Johann Sebastian Bach**

*Sarabande*, extraite de la *Suite V* (*a violoncello solo senza basso*)

Sebastian Schick, contrebasse

**Émile Sécheret**

*Cantate du clair de Lune*

Camille Bordet, mezzo-soprano

Joseph Pernoo, baryton

Jean-Maurice Messelyn, hautbois

Masato Morris, basson

Lisanne Schick, alto I

Son Pham-Ba, alto II

Émile Sécheret, violoncelle

Sebastian Schick, contrebasse



« Regnante domino Ihesu-Christo in perpetuum, anno incarnationis ejus post mille XIII, indictione xv, et Roberti regis Francorum anno xxvi<sup>o</sup>. Ego Ricardus<sup>1</sup>, marchio Normannie, sollicite pro capiti meo retractans quanto me Deus honore et potentia post antecessores meos sua gratia sublimaverit, anime mee valde necessarium judicavi ut quadam honorum meorum parte, quia de toto filiorum necnon et affinium meorum causa prohibebat, ecclesie Dei facultates auferem, certus quia sic facientem celestia manent. Notum igitur esse volo omnibus christianis, tam presentibus quam futuris, qualiter ecclesiam sancte Dei genitricis Carnotensem esse non dubitavi mee largitatis expertem, tum opitubandi gratia quam apud Deum pro omnibus habet, tum injurie causa non modice quam in vicinia ejus graviter exercebam, quatinus, aliquantula satisfactione placata, pro animabus nostris vel parentum nostrorum, ut vere piissima est, intercedere dignetur. Dono itaque, pari voto et communi favore filiorum necnon et affinium meorum, et de jure meo in propriam ditionem Dei, cujus omnia sunt, et Sancte Marie Carnotensis perpetualiter habenda transfundimus donatione directa, videlicet, in Ebrouacensi comitatu, Ebrardivillam totam, cum ecclesia et decimam venationis de silva que dicitur Bortis, et, in eodem pago, ecclesiam solam de Hauvilla, et, in Livino, ecclesiam solam de Bona-Villa, et, in eodem territorio, Angliscam-Villam totam cum ecclesia, et Rantiam-Villam totam cum ecclesia, et ecclesiam de Sancto-Juliano cum duobus membris appendentibus<sup>2</sup>. Hec itaque dona, pro qualitate peccatorum nostrorum modica, pro excellentia vero sancte Marie fere nulla, predicto ecclesie, confisi de immensa Dei bonitate et ejusdem matris sue clementia, desiderantissime tradimus, omni consuetudine nostra vel inquietatione penitus dimissa, ut piis ejus meritis adoptemur sempiternae hereditati. Quatinus autem hec donatio perpetua sit stabilitate subnixta, litterarum exinde noticiam scribere mandavi, scriptum vero signo crucis et mei nominis roboravi, filiorum quoque et affinium, necnon et eorum quorum intererat manibus corroboravi simul et omnibus insigniri precepi. Datum xi kalendas octobris, regnante Roberto rege feliciter. Actum Rothomagi. »

(Bibl. Imp.; *Livre des Prie. de l'Égl. de Ch.*, cart. 28, p. 40, et 28 bis, fo 17 v<sup>o</sup>.)

Sous le règne perpétuel de Jésus-Christ, la mille quatorzième année après son incarnation, la quinzième de l'indiction, la vingt-septième année du règne du roi des Francs Robert, moi, Richard, duc de Normandie, considérant avec inquiétude selon mes capacités combien Dieu m'a élevé par sa grâce en honneurs et en puissance à la suite de mes prédécesseurs, j'ai jugé tout à fait nécessaire en mon âme d'augmenter la puissance de l'église de Dieu d'une partie de mes biens honorifiques, le devoir que j'ai envers mes fils et mes alliés m'empêchant de faire un don total, certain qu'en faisant cela, je conserve la grâce céleste. Je veux donc que soit connu de tous les chrétiens, tant présents que futurs, de quelle manière je n'ai pas supporté que l'église de Chartres, dédiée à la Sainte Mère de Dieu, soit dépouillée de sa magnificence, tant du fait du secours qu'elle a auprès de Dieu pour tous qu'à cause des exactions exercées sans modération dans son entourage, au point qu'apaisée par une amende honorable de ma part, au nom de nos âmes et de celles de nos parents, elle soit digne d'intercession, elle qui est vraiment très sainte.

C'est pourquoi par un don, par un vœu identique et commun de mes fils et de mes alliés, au nom de mon droit en toute autorité propre de Dieu de qui tout est, nous décidons par une donation directe de ce que doit toujours posséder Sainte Marie de Chartres, à savoir, dans le comté d'Evreux, tout le territoire de Vraiville avec l'église et le dixième du produit de la chasse de la forêt appelée Bortis, et, dans le comté de Lisieux, l'église seule de Bonneville (sur Touques), et, sur le même territoire, toute l'agglomération d'Englesqueville avec son église, toute celle de Roncheville avec l'église, de même que l'église de Saint-Julien (sur Calonne) avec les deux bâtiments qui en dépendent.

Ainsi, nous faisons ces dons de tout notre cœur en modeste compensation de nos péchés, pour l'excellence à nulle autre pareille de Sainte Marie, célébrée par l'église, confiants dans l'immense amour de Dieu et la bonté de sa mère, ayant totalement renoncé à tout usage ou à toute revendication de notre part sur ces biens, pour que nous soyons choisis par ces saints mérites dans un héritage éternel. Au point que, pour que cette donation perpétuelle soit établie pour toujours, j'ai ordonné que l'écriture de ce document soit divulgué alentours, et j'ai confirmé cet écrit par le signe de la croix et de mon nom, mais aussi par celui de mes fils et de mes alliés; j'y ajoute comme preuve de bonne foi l'apposition des mains de ceux qui sont parties prenantes, enfin, je me suis réjoui que tous aient signé.

Donation effectuée le onze des calendes d'octobre, sous le règne bienheureux de Robert. Fait à Rouen.



Signé par: Philippe Perdrizet  
Date: 2014.08.15 08:48:05 +02



Charité de saint Martin  
Sculpture pierre - XVIème siècle

